CAROLLES

TEN - Territoire engagé pour la nature

CAROL'HIVER

Automne

Le 11 novembre

54 minutes Chrono

Free Gospel

Histoire du Convoi

du 24 Janvier 1943
Auschwitz-Birkenau

Le repas des aînés

Spectacle Jeune Public

à Carolles

Conférence: Les écrivains de la Commune

Fête de la Pleine Lune

Inauguration de l'Espace Francois Simon

Conférence: Terres de Liens

FOCUS SUR…

L'inauguration de l'Espace François Simon

APRÈS PLUS DE DEUX ANS DE TRAVAUX,
L'ESPACE FRANÇOIS SIMON A OUVERT SES PORTES FIN OCTOBRE 2021.
VENDREDI 29 OCTOBRE, PLUSIEURS ÉVÈNEMENTS ONT JALONNÉ CETTE BELLE JOURNÉE.

En matinée, un apéritif fut servi à Denis Lamare, architecte, et aux diverses entreprises, pour saluer le travail accompli par les ouvriers et les artisans en pleine période de Covid.

L'allocution de Miloud Mansour, maire de Carolles, a souligné l'enjeu d'un tel espace communal, essentiel à l'expression culturelle. Il a insisté sur l'importance pour les Carollais de pouvoir enfin se rassembler. Puis il a invité M. Jean-Marie Sévin, ancien maire à l'origine du projet, à s'exprimer, louant la détermination de l'homme comme de son équipe. Puis ce fut au tour d'Alain Navarret, vice-président du Conseil Départemental, de Bertrand Sorre, député, et de Gilles Traimond, sous-préfet d'Avranches, de prendre la parole. Isabelle Simon-Evans, fille de François Simon avait déjà elle-même tenu un discours très touchant autant que citoyen.

François Simon, premier maire de Carolles depuis la défusion, entouré de sa famille, « homme cultivé et bienveillant qui a permis à la commune de retrouver sa personnalité originale », est venu couper le ruban. Puis préférant les chants aux longs discours, il entonna *Le temps des Cerises*, chanson reprise en chœur et sous les applaudissements par une assistance nombreuse et émue.

La journée s'est achevée par un concert gratuit du groupe Butternut Trio. Samedi 30, les Carollais ont pu visiter la nouvelle salle polyvalente lors d'une matinée « portes ouvertes », clôturée par un pot de l'amitié avec les enfants, venus déguisés pour fêter Halloween et profiter des bonbons, gâteaux et jus de fruits. L'après-midi a été consacré à deux séances de cinéma, l'une pour les enfants, l'autre pour les adultes.

Depuis son ouverture, l'espace François Simon ne désemplit pas avec de nombreuses activités et manifestations organisées par les associations et la mairie.

L'ANTENNE TÉLÉPHONIE MOBILE POUR L'ÉTÉ 2022 ?

Les travaux de l'antenne de téléphonie mobile ont démarré.

Située route de la Lande, au lieu-dit Le Montier, à environ 200 mètres de la sortie de Carolles vers Champeaux, elle couvrira la zone allant de Champeaux au bourg de Carolles, complétant ainsi l'antenne de Bouillon pour les Carollais. Le calendrier prévu par Orange, opérateur désigné pour desservir cette zone grise, est respecté : la dalle a été coulée avec mise en place des fourreaux. Suivra début 2022 l'installation des branchements, de la structure métallique et de l'antenne (Orange 4G dans un premier temps) qui devrait être opérationnelle pour l'été prochain. Pour plus de précisions, consulter le dossier détaillé sur le site *www.champeaux50.com*

HISTOIRE DU CONVOI DU 24 JANVIER 1943 : AUSCHWITZ-BIRKENAU

Retour sur la projection du 16 janvier 2022
Un film documentaire de Claude Alice Peyrottes et Alain Cheraft

Ce film documentaire donne la parole à 11 survivantes de ce convoi; le seul convoi de femmes françaises désignées « politiques » déportées au camp de concentration et d'extermination d'Auschwitz-Birkenau en Pologne.

Des 230 femmes parties de Compiègne dans le convoi du 24 janvier 1943 pour Auschwitz-Birkenau en Pologne, 49 sont revenues en 1945. Parmi ces revenantes, l'écrivaine Charlotte Delbo, alors inconnue. Pendant un an, aidée par ses camarades survivantes, elle rédige et écrit les notices biographiques des 230 femmes réunies sous le titre *Le convoi du 24 janvier*. Le livre est publié en 1965 aux Editions de Minuit. Entre 1993 et 1995, Claude Alice Peyrottes, metteuse en scène, est entrée en contact avec 11 survivantes du convoi. De toutes celles qui étaient encore en vie, certaines n'ont pu ou pas voulu témoigner.

Celles qui témoignent dans ce film de ce que fut pour elles la déportation dans le camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau, le font pour la première fois devant une caméra...

Commémoration

Le 11 novembre dernier, la commune de Carolles a commémoré avec l'association des Anciens combattants l'armistice de la Grande Guerre.

En présence des élus, des enfants et d'une foule nombreuse, il était important de rappeler les sacrifices consentis par nos soldats lors des différents conflits où la France s'est engagée, comme de rendre hommage aux combattants morts en opération en 2021.

Des comportements inciviques et dangereux

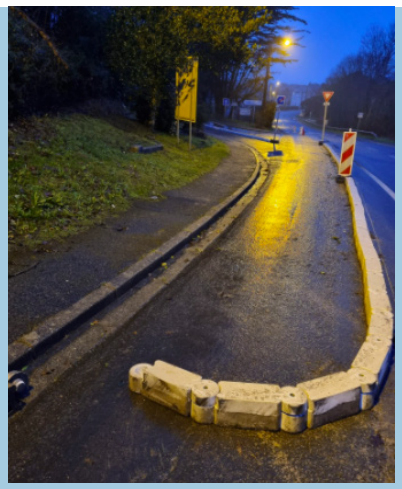

Si l'année écoulée a, comme la précédente, montré la capacité des Carollais à faire face à son époque et à ses défis, notre village fut également le théâtre d'agissements inciviques, dégradants ou dangereux de la part de quelques-uns. Publications anonymes qui se disent informatives, calomnies, boîtes aux lettres souillées, injures et menaces de morts : rien n'aura été épargné aux élus, comme dans nombre de villages de la Manche et plus généralement en France. C'est la toile de fond de dérapages de plus en plus inquiétants.

Ainsi les journées d'élection furent émaillées de comportements outranciers, des tracts complotistes sont apparus à la maison médicale et sur les panneaux d'affichages. Plus grave encore, conforté par des prises de position irrationnelles publiées ici ou là, un individu vient régulièrement bouger l'expérimentation du Département sur la piste cyclable et, en barrant la route du cycliste qui descend, essaie apparemment de créer un accident. Le point commun de ces agissements regrettables est évidemment, toujours, l'anonymat.

Je veux saluer, en tant que Maire de Carolles, la sérénité des élus face aux incivilités et les remercier pour leur engagement au quotidien, qui plus est en cette époque difficile. Je veux aussi exprimer ici la volonté de ne pas rester attentiste face aux comportements inciviques : des plaintes sont déposées, un courrier a été envoyé au Procureur de la République pour décrire une situation que les frustrations, la politique nationale ou les thèses farfelues ne sauraient justifier.

Enfin, si la période est propice aux fausses informations, la mairie reste un espace ouvert et chaque Carollais peut avoir accès aux informations propres à étayer sa réflexion et à dissiper les rumeurs.

Miloud MANSOUR, Maire de Carolles

Noël carollais

Le dimanche 5 décembre, les enfants de Carolles et des alentours ont pu assister à la comédie musicale *Panique au pôle Nord* interprétée par la *compagnie Dans les bacs à sable*. Ce spectacle, sur fond d'écologie, et de façon magique et poétique, permettait de sensibiliser les enfants et les plus grands au réchauffement climatique. Un moment convivial et apprécié de tous. Merci à l'Association des Parents d'élèves pour les ateliers «déco» qui ont suivi le spectacle.

Le dimanche 12 décembre, plus d'une quinzaine d'exposants ont répondu présents au marché de Noël. Merci aux *Voix du Lude* d'avoir animé la matinée, et aux musiciens ukrainiens de *Constellations des Carpates* qui ont joué le midi et exposé leurs objets traditionnels.

Le lundi 20 décembre, avec l'aide de l'APE, les enfants carollais ont pu profiter de la générosité de Carol'in qui a offert aux petits une séance gratuite de cinéma.

Le Groupe Fleurissement de la Commune de Carolles

Le groupe fleurissement, en collaboration avec la mairie et les commerçants, a sélectionné des sapins carollais (issu d'un jardin privé) début décembre, pour installer le village dans une ambiance de Noël.
La mairie a acheté les pots. Le service technique communal a prélevé les sapins. Les commerçants ont pu décorer les arbres à leur goût afin d'embellir le village. Les sapins, déterrés avec leurs racines et mis dans du compost, pourront être réutilisés l'année prochaine.

Conférence d'Art

Par Catherine Leblanc
Diplômée de l'Ecole du Louvre

Comment faire surgir une tête d'un assemblage de fruits, de légumes ou de tous autres objets insolites ?

Arcimboldo, s'il n'est peut-être pas l'inventeur de ces têtes composées en est néanmoins le créateur le plus célèbre.

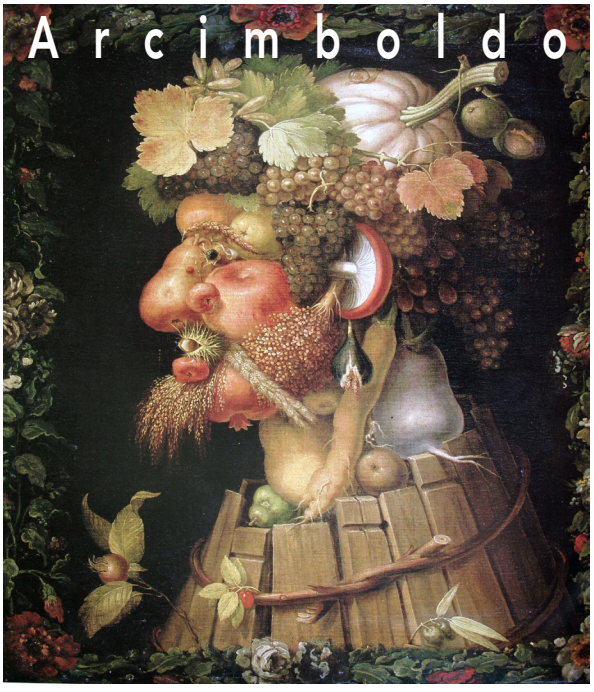

Le "magicien"

Le goût très marqué au XVIe siècle pour l'étrangeté, dans la plupart des cours européennes en est la raison. Laissons nous séduire par ses créations si inventives et surprenantes et échappons, le temps d'une conférence, à notre quotidien.

Initialement prévue en janvier 2022 et reportée à une date non déterminée.

Concert de musique brésilienne

Chanteur compositeur et guitariste brésilien, Márcio Faraco viendra chanter le voyage, la joie et la nostalgie à Carolles, le 5 mars 2022, à l'Espace François Simon, concert où il nous proposera des morceaux de son large répertoire, chantés dans sa langue natale.

Ce sera également l'occasion pour lui de présenter au public du Sud Manche des titres de son nouvel album : ***L'Electricien de la Ville Lumière*** dans lequel il creuse un peu plus les sillons de son succès: élégance des textes de Philippe Thivet, mélodies raffinées, collaborations fructueuses notamment d'Agnès Jaoui et de Stéphane Belmondo.

Samedi 5 Mars - 20h30

Espace François Simon - Entrée : 15 €

reservations.carolles@gmail.com / 06 18 40 70 86

N'oubliez pas de réserver votre soirée à ce concert exceptionnel et intimiste, le nombre de places étant limité.

Conférences Histoire

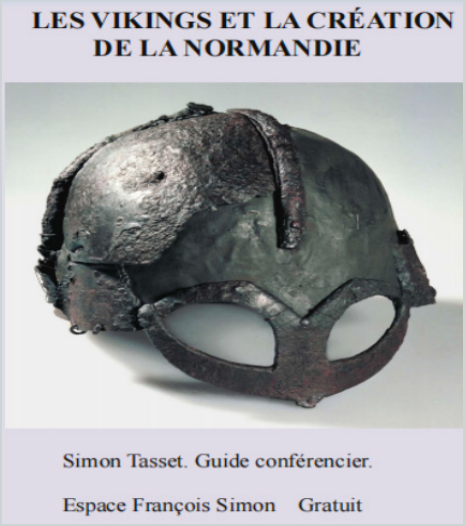

La commune de Carolles programme dans le premier semestre de l'année deux conférences *Histoire*. Elles seront assurées par Simon Tasset, guide conférencier au château de Pirou.

Il viendra **le dimanche 27 février à 17h30** pour évoquer Les Vikings et la création de la Normandie. Il s'agit de retracer l'histoire des incursions scandinaves en se focalisant sur leurs actions en Normandie et voir dans quelle dynamique la Normandie s'est construite sous l'impulsion de ces hommes du Nord.

Le vendredi 13 mai à 18h30 la conférence présentera la *Manche au Moyen-Âge*. Simon Tasset montrera comment notre territoire a traversé les grands moments de l'Histoire de France durant les mille ans du Moyen-âge. Ces deux conférences se dérouleront à l'Espace François Simon. *Entrée libre*.

L'association Patchwork embellit l'Espace François Simon

La municipalité de Carolles remercie chaleureusement l'Association Patchwork pour le don à l'Espace François Simon d'un superbe tissu brodé collectivement, représentant Le village de Carolles. Merci particulièrement à Catherine Boyer qui a largement contribué à l'installation de l'oeuvre.

Théâtre musical *à Carolles*

Un partenariat a été mis en place entre la commune de Carolles et l'association martiniquaise *Les Enfants de la Jungle*.

Chaque lundi jusqu'en avril, la troupe pourra effectuer des répétitions avec des retraités, des actifs et des jeunes pour mettre en scène un théâtre musical. Des résidents de Carolles, Jullouville, Granville, Sartilly, Avranches joueront ensuite la pièce gratuitement au printemps pour l'école de Carolles et, pour les plus grands, en soirée. Le thème du spectacle tourne autour de notre écosystème, de la biodiversité et autour de la solidarité entre les différentes cultures. Il a pour titre *Caramel au coeur de la forêt,* pièce composée par Micheline Ramedace Volny-Anne. Il existe actuellement un livre de cette pièce qui a été distribué gratuitement à l'école de Carolles et plus largement en Normandie. Des extraits de la pièce sont également disponibles sur internet. N'hésitez pas à vous rapprocher du secrétariat de la Mairie si vous souhaitez donner un coup de main à l'association pour réaliser les décors, les tenues ou pour proposer vos talents de comédien.

Tao Qigong Santé énergie

Matinées Qigong à thème & Cours particuliers
www.nattessence.com

Professeur : Nathalie, Diplômée d'Etat Wushu Qigong, Arts Energétiques Chinois

Contact : 06 85 92 63 14

A Carolles salle de l'Amitié
Un dimanche matin par mois - 10h-12h

Dates 2022 : 20/2 - 27/03 - 24/04 - 29/05

À bicyclette

La commune de Carolles est lauréate avec les communes partenaires de Dragey-Ronthon, Sartilly, Genêts Champeaux du programme Avélo 2. Ce programme a pour but de soutenir plus de 400 territoires peu denses et péri-urbains dans la planification, l'expérimentation, l'évaluation et l'animation de politiques cyclables en octroyant des subventions. La première démarche pour nous était de choisir un cabinet d'études pour analyser les flux quotidiens des différents usagers (voitures, cyclistes, poids lourds, piétons). Le choix s'est porté sur un cabinet spécialisé en sécurité routière afin de travailler sur les points noirs de notre réseau et de proposer des solutions durables et sereines.

Des spécialistes sont venus reconnaître les liaisons potentielles avec nos communes voisines. Le cabinet ira par la suite à la rencontre des citoyens, des professionels, des services publics afin de mieux analyser les besoins et contraintes de chacun. Un questionnaire sera disponible très prochainement. Les prochaines étapes vous seront communiquées prochainement. Un schéma cohérent et sécurisé de liaisons vélos sur nos territoires verra ainsi le jour.

La terrasse de la poste

La terrasse de la poste souffre depuis sa conception et sa réalisation de défauts qui vont s'accentuant avec le temps et rendent de plus en plus dangereux son accès. Les plaintes se multiplient et sont légitimes. La municipalité de Carolles s'est emparée depuis longtemps du dossier. Dès 2019 et le début de la dégradation, l'équipe précédente a émis, à raison, deux recommandés adressés au constructeur pour résoudre le problème : un dossier solide avait été constitué par M. Guillou, adjoint… Le temps passait sans réelle avancée et réponse concrète, malgré la relance. La chaleur de l'été 2020 n'a rien arrangé. Il a fallu batailler pour obtenir l'expertise attendue. Tant que les responsables de la situation n'étaient pas tous identifiés par les assurances, on ne pouvait être remboursé ni entamer les travaux nécessaires. Nous avons exigé la sécurisation du site, qui reste relative. La partie administrative est maintenant terminée (enfin !), la commune est remboursée. Jean-Philippe Mayer-Gillet, conseiller municipal maintenant en charge du dossier, a déjà établi plans et devis pour rendre l'accès sécurisé et confortable. On espère des travaux au printemps.

3 questions à Quentin, *patron du P.M.U le Bar du Lude*

Alors, ce début à Carolles ?
Très content d'être revenu à Carolles ! J'ai eu la chance d'avoir un très bon accueil de la clientèle. Je suis content de revoir ceux que je connaissais déjà et de découvrir de nouveaux clients. Tout se passe très bien.

Quels sont les projets pour l'année prochaine ?
Faire des soirées sportives… Et, l'été, faire des cocktails. Je souhaiterais, par la suite, refaire la terrasse.

Des vœux pour l'année 2022 ?
La santé pour tout le monde et que mon commerce perdure!

3 questions à Flavian

Pourquoi avoir choisi de devenir taxi ?
J'ai toujours voulu faire ce métier. J'adore conduire et je suis un vrai fan de l'automobile (en partie grâce à mon père, je pense).

Pourquoi s'être installé à Carolles ?
Car c'est mon village de cœur! C'est là où j'ai grandi et où j'habite depuis que je suis né.

Un projet qui tient à coeur ?
Me faire connaître le plus possible sur la commune, être aidé par de la pub, de la communication… Je veux travailler le plus possible pour satisfaire les besoins de tout le monde.

ART 2 FER

Bienvenue à Patrick Ficet, ferrronier, chaudronnier, soudeur et métallier qui vient de lancer son entreprise à Carolles *Art 2 Fer*. Il a terminé troisième au concours de meilleur ouvrier de France 2008, dans la catégorie plomberie-fontainerie. Vous pouvez le contacter pour toute rénovation ou création.

Permanence MUTUALE

VOTRE MUTUELLE DE VILLAGE
sur rendez-vous : 02 54 56 41 41

mardi 25 janvier 2022
mardi 22 février 2022
mardi 08 mars 2022
mardi 05 avril 2022
mardi 10 mai 2022
mardi 14 juin 2022

Collecte Nationale de la Banque Alimentaire

La collecte Nationale de la Banque Alimentaire du samedi 27 et dimanche 29 Novembre au profit des plus démunis a eu lieu au 8 à huit de Carolles.

Nous avons récolté 90 kg de produits alimentaires. Nous remercions tous les participants à ce grand moment de solidarité et comptons sur vous pour l'année prochaine.

On mange quoi demain sur notre territoire ?

La mairie de Carolles a été subventionnée par la DREAL pour sensibiliser les élus et habitants des environs à l'alimentation locale et bio. Pour ce faire, la commune propose 3 conférences d'ici le printemps 2022. Celles-ci mettront en valeur l'autonomie alimentaire et les techniques agricoles écologiques pour développer la préservation des écosystèmes et la résilience alimentaire sur notre territoire.

Seront prévus des débats avec l'assemblée, des tables rondes et des exposés scientifiques. Le village de Carolles aura la chance d'accueillir des professionnels et spécialistes du sujet pour un moment d'informations et d'échanges. Deux de ces animations seront accompagnées de dégustations (produits locaux et bio) concoctés par une carollaise professionnelle soucieuse d'une cuisine responsable.

Le prix de « Territoire engagé pour la nature » pour notre village

Le vendredi 17 décembre dernier, l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD) organisait la journée de rencontre du réseau Biodiversité & territoires, à Mondeville près de Caen. Lors de cette journée riche en échanges et en débats, la commune de Carolles représentée par Miloud Mansour (Maire) et Vicktor Maës (conseiller municipal) s'est vu décerner le prix de *Territoire Engagé pour la Nature*. Ils ont donc reçu, accompagnés des 20 autres lauréats normands, un diplôme attestant de leur engagement dans la préservation des éco-systèmes et de la biodiversité. Carolles fait partie des trois lauréats Manchois, avec Avranches et Barenton, à avoir reçu cette distinction.

Trois questions à Vicktor Maës :

Qu'est-ce que le TEN?

C'est un programme qui vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité. Il s'adresse aux communes et intercommunalités quelle que soit leur taille.

Quels sont les avantages de cette reconnaissance?

Les avantages sont multiples, tout d'abord cela nous permet d'être en réseau avec d'autres communes engagées pour la nature et de bénéficier de leurs expériences et conseils dans la construction de projets innovants en faveur de la biodiversité. De plus cette distinction nous apporte de la crédibilité face aux institutions comme le Département, la Région ou même l' État. Cela nous permettra plus facilement d'obtenir des subventions pour les différents projets écologiques de la commune.

Quels sont les points forts de la candidature de Carolles?

- La volonté de la commune de mettre en oeuvre le *zéro artificialisation*.
- La mise en place d'actions visant à l'autonomie alimentaire, à la résilience du territoire face au changement climatique et favorable à l'expression de la biodiversité : développement de l'agriculture biologique sur sol vivant, démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). Toutes ces démarches sont en lien avec le projet de changement des pratiques agricoles et la multiplication des sites de biodiversité urbains (jardins partagés, potagers participatifs, groupe de volontaires *fleurissement*).
- La préservation / restauration de milieux naturels tels que les zones humides, le maintien de la fonctionnalité de ces dernières, ce qui rentre en cohérence avec le projet de la collectivité (réserve d'eau pour l'agriculture, résilience des écosystèmes face au changement climatique).

ÉCOLE

Pratique des arts

La Mairie de Carolles organise une activité de «pratiques artistiques» sur le temps périscolaire des enfants de l'école.

Chaque semaine à partir de janvier, Mathilde Loisel, professeure certifiée d'Arts plastiques et artiste résidant à St Jean le Thomas, interviendra les jeudis de 16h15 à 17h15 après le temps du goûter.

Vous pouvez découvrir ses œuvres et pratiques sur le site *http://mathildeloisel50.free.fr.*

Les enfants de l'école pourront gratuitement découvrir différentes pratiques artistiques (gravure, peinture, dessin...) Une exposition des oeuvres des enfants sera organisée à la fin de l'année scolaire.

Des nouveaux jeux

Compte-tenu de l'état de délabrement des jeux au camping et à l'école, la municipalité n'était plus couverte par la société d'entretien et de suivi. Les jeux étaient donc interdits depuis le mois de juin.

L'équipe municipale a donc choisi d'anticiper sur les investissements prévus dans ce domaine et a travaillé avec la société Kompan pour proposer de nouveaux équipements dans la cour des maternelles.

Choisis avec la directrice de l'école, les jeux inaugurent la revégétalisation progressive des espaces scolaires. En robinier, sans sol mou toxique, cet espace jeux qui se veut plus sain est aussi un clin d'oeil à la seconde passion de Marin Marie : la mer.

La classe !

L'accès à une nourriture saine et locale est désormais possible pour les enfants de Carolles, mais elle ne suffit pas. Pour être cohérent il faut réfléchir aux autres aspects du repas pouvant générer un impact sur l'environnement.

Quand on a demandé des serviettes jolies, pratiques et solides le défi n'était pas mince mais il a été relevé avec brio par Virginie Charuel et son entreprise bien connue : *Les Carollaises* ! Un tissu de qualité, bien travaillé et un élastique bien pensé pour nos petits. Chaque enfant est doté d'une serviette qui le suivra pendant sa scolarité carollaise. Un grand merci à Virginie !

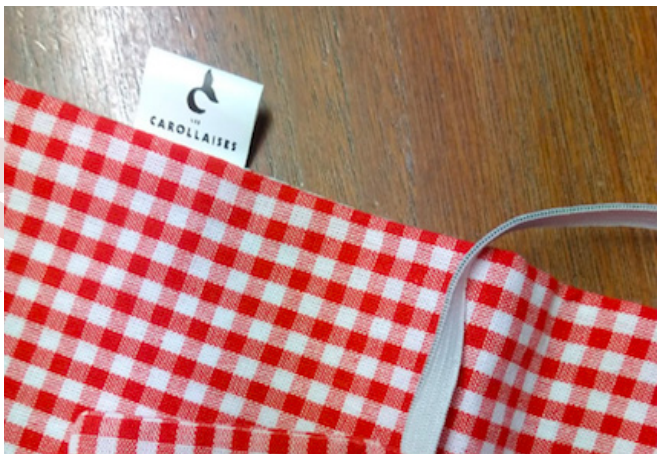

L'AVENTURE
Carol'In

"L'association a été crée en mai 1989 et les statuts déposés auprès de la Sous-préfecture d'Avranches par Mireille Huet en tant que « Centre de loisirs pour enfants » à vocation éducative, culturelle et sportive.
C'est alors qu'a commencé la projection de films 35mm dans la salle des fêtes. Puis à l'initiative de la Ligue de l'enseignement et de l'éducation, fut créée en juin 1990 l'association régionale pour la promotion du cinéma en milieu rural « Génériques ». L'ambition était de reconquérir un public en milieu rural avec le soutien de collectivités et en collaboration avec une association, ce fut chose faite avec Carol'in sous la Présidence de Jocelyne Breton qui a beaucoup rassemblé ainsi que de nombreux bénévoles de l'époque. D'ailleurs plusieurs présidents se sont succédés avec la même passion dont certains sont restés plus de vingt ans, nous pensons à Jean-Michel Diers, entourés à cet époque d'un groupe de membres très actifs. Depuis lors, Carol'in partenaire de Génériques a offert chaque année la projection d'une vingtaine de films pour le plaisir d'un millier de spectateurs de la commune et ses environs.

Au cinéma, est venu se joindre le théâtre avec plusieurs troupes dont la première « La Compagnie du Lude » créée par David Ledigarcher pour laquelle il a écrit des pièces originales interprétées par des acteurs locaux Jocelyne Breton, André Lefloch, Aymerick Guilloux et bien d'autres…. Le succès était au rendez-vous.

TRIO FLY - Yves Hervé, Francette Périn et ELysbeth Abecassis dans « Voix de femmes » - Photo E.Abecassis

Plus tard, La Compagnie Eole avec Jean Dupré et Francette Perin ont relancé l'activité et d'autres groupes ont été également invités à jouer. La Saint Patrick a également été organisée par Alice Larter avec le concours de Francis Roptin pendant plusieurs années avec salle comble. Chaque année, la retraite aux flambeaux était organisée par Carol'in et ensuite reprise en 2016 par la Mairie. En janvier, l'organisation de la galette des rois avec animations dans une ambiance très conviviale. Plus tard, le regroupement de la peinture avec Léz'Arts Carollais et, l'animation de stages de jonglerie l'été par une formatrice de l'école du cirque de Bruxelles à l'initiative de Jacques Hazebrouck. Cette activité a dû être abandonnée au changement de salle. Depuis le transfert dans la salle de l'Amitié, les activités ont dues être réduites uniquement au cinéma et à quelques conférences. Notre dernière Présidente, Maryvonne Rault a malheureusement exercé peu et depuis plusieurs années, à chaque Assemblée nous n'avons pu renouveler notre bureau.

Le départ de certains membres et le manque de candidats bénévoles a donc conduit l'association (datant de plus de 32 ans) à une dissolution et fusion avec Carol 'Animations pour le 1 er janvier 2022. Le cinéma va donc continuer ainsi que le théâtre."

(archives de Carol'in) p/ Nicole Bidanel Trésorière et coordinatrice cinéma (sortante) Yveline Bagot Vice-présidente

Projet immobilier à la plage

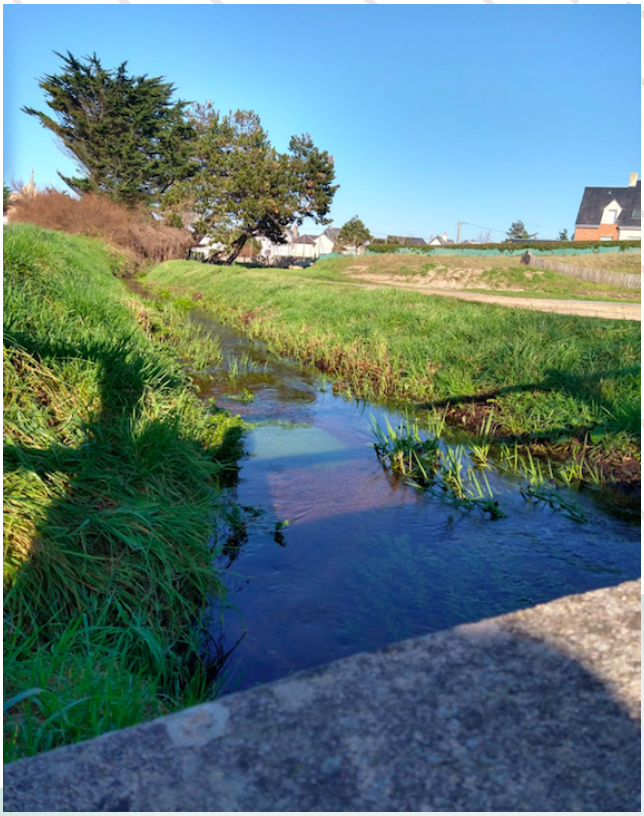

Le 14 janvier 2022 un permis de construire a été affiché sur un terrain jullouvillais, voisin de la chapelle et du Crapeux. Nous ne pouvons que partager la vive émotion qu'a suscité ce projet immobilier chez les riverains, les citoyens, les associations. En tant que Personne Publique Associée, la commune de Carolles devait se prononcer en 2019 sur le Plan local d'Urbanisme de Jullouville, commune frontalière. M. Jean-Marie Sevin, maire de Carolles à l'époque, et toute son équipe municipale avec lui, a voté contre. Et pour cause : des parcelles voisines des nôtres étaient définies comme constructibles alors qu'elles sont inondables. C'est avec la même prudence que Miloud Mansour, maire aujourd'hui, a voté contre la validation du PLU par Granville Terre et Mer : aucune modification n'avait été apportée malgré les demandes carollaises. Arguer du fait d'être dans le cadre d'un règlement, par nature peut-être inadapté, pour justifier la construction en terre inondable, n'obère en rien les questions légitimes face à un tel projet. Quels sont les risques en cas d'inondation due aux pluies qui gonflent le Crapeux tous les ans ? Quels sont les risques face à la submersion due à la montée des eaux ? Quel impact aura une telle construction sur un espace meuble ? Quel impact aura la construction ? Quel impact sur la bio-diversité ? Quel impact sur la circulation des personnes ? Quelle inscription paysagère ? Quel avenir pour une chapelle qui masque la vue mer recherchée par de tels projets ? Comment relocaliser ces potentiels habitants quand le trait de côte reculera jusqu'à eux ? Exigera-t-on des carollais une digue sur la dernière dune des alentours ? L'équipe municipale s'oppose calmement et fermement à ce projet et espère des réponses promptes et pertinentes à toutes ces questions.

L'EDITO DU MAIRE

Au cœur de la saison sort le Carol'hiver. Nous entrevoyons déjà le printemps et avec lui l'allègement annoncé des contraintes qui pèsent sur nous tous, des plus jeunes aux plus anciens. Confinements, ports du masques, couvre-feux, interdiction de réunions, spectacles empêchés, protocoles scolaires sans cesse changeants, activités commerciales impactées et, par-dessus tout, la crainte de voir ces précautions insuffisantes à protéger les personnes…Tout cela pèse depuis deux ans sur nos vies, chaque signal d'un retour à une plus grande liberté d'action et d'esprit est bon à prendre.

Malgré des conditions exceptionnelles (et parfois, comme vous le lirez, dans une atmosphère un peu particulière), l'équipe municipale a pu avancer pendant cette année et demi de mandat exercé. Les chantiers et dossiers hérités sont terminés ou clos, une grande partie des éléments du programme présenté aux municipales est en cours d'achèvement ou déjà achevée, la réorganisation du travail des agents avance bien. L'année 2022 devrait permettre, enfin, un échange plus direct entre nous tous, pour présenter les projets accomplis comme les dossiers susdits, pour construire ensemble les projets futurs.

Territoire Engagé pour la Nature, comme en témoigne l'excellent cycle de conférences sur l'alimentation organisé à l'espace François Simon, Carolles lancera cette année son atlas de biodiversité c'est-à-dire près de trois ans de rencontres, d'animations et de démarches scientifiques destinées à ce que chacun d'entre nous connaisse mieux la faune et la flore de son village. Pouvoir à nouveau se réunir, échanger, construire ensemble prendra alors tout son sens. Cette année 2022 connaîtra de nombreux temps forts. Au pinacle de la vie républicaine, l'élection présidentielle en est un. A ce titre rappelons que l'inscription sur les listes électorales est possible jusqu'au 4 mars. Le lendemain, le concert de Márcio Faraco lancera en fanfare un agenda artistique, culturel et associatif d'une grande richesse à Carolles. Cela devrait nous permettre de regarder enfin résolument du côté de la joie et du plaisir partagé, pour une année que l'équipe municipale et moi-même vous souhaitons bonne et optimiste.

Miloud MANSOUR, Maire de Carolles

AGENDA

18 Février
CINÉ-CLUB: « *Béliers* » de Grímur Hákonarson - 20h30 - Espace François Simon

19 Février
CINÉMA (jeune et grand public) 17h et 20h30 - Espace François Simon

25 Février
CONFÉRENCE: « *Transition agricole et alimentaire: avons-nous le choix?* » par Les greniers d'abondance - 19h30 - Espace François Simon

27 Février
CONFÉRENCE: «*Vikings*» par Simon Tasset - 17h30 - Espace François Simon

4 Mars
- CONFÉRENCE: « *Face à l'effondrement de la biodiversité, quelles évolutions pour l'agriculture ?* » par Jacques Caplat - 19h30 - Espace François Simon

5 Mars
CONCERT: « *Márcio Faraco* » en quintet - 20h30 - Entrée:15€ - Espace François Simon.

12 Mars
CINÉMA (grand public) - 20h30 - Espace François Simon

18-19-20 Mars
FESTIVAL CINÉMA JAPONAIS de 1953 à aujourd'hui - Intervenant: Nicolas Thévenin - renseignements: *enbaiecineclub@gmail.com* - Espace François Simon -

27 Mars
CONCERT de flûtes traversières organisé par l'école de musique intercommunale - horaire à venir - Espace François Simon

2 Avril
CINÉMA (grand public) - 20h30 - Espace François Simon

9 -10 Avril
EXPOSITION PHOTO - 10h / 12h.30 et 15h00 / 18h.30 - Espace François Simon - Entrée libre - contact@carolles-animations.fr

15 Avril
CINÉ-CLUB: 20h30 - Espace François Simon

16 Avril
SOIRÉE ÉDEN JAZZ CLUB: (Horaire à venir) - Espace François Simon

23 Avril
CINÉMA (jeune et grand public) - 17h et 20h30 - Espace François Simon

LA POSTE

L'agence postale de Carolles est située 6 rue des Jaunets, au coeur du bourg, à côté du Camping Municipal et de l'Office du Tourisme.

Horaires d'ouverture :

Lundi : fermé
Mardi / Jeudi / Vendredi / Samedi : 9h - 12h
Mercredi : 9h-12h / 14h15 - 16h45

NUMÉROS UTILES

POLICE DE SECOURS 17

POMPIER 18

SAMU 15

CENTRE ANTIPOISON - RENNES
Tél : 02 99 59 22 22

GENDARMERIE NATIONALE - SARTILLY
Tél : 02 33 89 67 40

COMMISSARIAT DE POLICE - GRANVILLE
Tél : 02 33 91 27 50

HÔPITAL DE GRANVILLE - AVRANCHES
Tél : 02 33 89 40 00

HÔPITAL D'AVRANCHES / URGENCES
Tél : 02 33 89 49 27

AMBULANCES - GRANVILLE
Tél : 02 33 50 03 24

MEDECIN JULLOUVILLE
Tél : 02 33 61 00 05

INFIRMIERS - CAROLLES
Tél : 02 33 90 69 24 - 06 84 62 66 89

PHARMACIE - JULLOUVILLE
Tél : 02 33 61 83 63

SURVEILLANCE DES PLAGES
Tél : 02 33 50 70 63

HELICO PROTECTION CIVIL - DONVILLE
Tél : 02 33 50 07 72

GRDF SECURITE DEPANNAGE
Tél : 08 00 47 33 33

ENEDIS SECURITE DEPANNAGE
Tél : 09 72 67 50 50

CEGA (information service eau potable)
Tél : 02 33 91 62 51

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	Fermé	14H - 17H
MARDI	Fermé *	14H - 17H
MERCREDI	9H - 12H	Fermé
JEUDI	9H - 12H	Fermé
VENDREDI	9H - 12H	Fermé *

* Fermé sauf pour accueil dossiers urbanisme exclusivement

COORDONNÉES MAIRIE

2 Place de la Mairie
50740 CAROLLES

Tél: 02 33 61 86 75

Courriel: mairie.carolles@wanadoo.fr

Site: www.carolles.fr

@carolles

Compte tenu des mesures de confinement prescrites par le gouvernement, l'accueil physique du public est modifié de la manière suivante: temporairement la mairie ne sera plus ouverte au public le mardi après midi jusqu'à nouvel ordre.

INFOS PRATIQUES

Réglementation jardinage et bricolage - *Arrêté préfectoral du 27 Mars 1997*

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Réglementation brûlage des végétaux - *Arrêté préfectoral du 8 Février 2005*

Le Brûlage des souches, des produits de taille des végétaux persistants (végétaux feuillage persistant - opposé à caduc, comme par exemple buis, cèdres, chênes verts, houx, lauriers, lierres, pins, thuyas...), de tonte et de fauche, est interdit en tout temps. Le brûlage des végétaux ligneux et semi-ligneux (branches nues), dont le diamètre est inférieur à 7cm, est toléré en dehors de la période du 1er Avril au 31 Octobre à une distance d'au moins 200 mètres des habitations et 100 mètres des routes.

Entretien des haies et ordures

Tout riverain doit tailler sa haie et ses arbres débordant sur les trottoirs et la voie publique (c'est une question de civisme et de sécurité). La hauteur maximale des haies est de 1m50 en centre-bourg et de 1m80 dans les autres quartiers du village. L'entretien des pieds de mur et de clôture est à la charge des propriétaires. Le dépôt d'encombrants est interdit sur l'espace public.

Collecte des ordures ménagères

Elle s'effectue le lundi matin (sortir sa poubelle la veille au soir). RAPPEL : seuls les sacs transparents sont ramassés. Des conteneurs de déchets ménagers sont à disposition au parking de la Poste, chemin des Pendants, parking de la Mairie et parking du Roncier. Pour le dépôt des encombrants, voir:

HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE DE MONTVIRON

	Du 15 avril au 14 octobre		Du 15 octobre au 14 avril	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 - 12h	13h30 - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h
Mardi	Fermée		Fermée	
Mercredi	8h30 - 12h	13h30 - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h
Jeudi	Fermée		Fermée	
Vendredi	8h30 - 12h	13h30 - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h
Samedi	8h30 - 12h	13h30 - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h

Les animaux :

Pour les chiens : Sous peine d'amende, ils doivent être tenus en laisse sur tout le territoire de la commune, les déjections doivent être ramassées par les propriétaires. *Arrêté municipal du 4 Juillet 2017*

Pour les chevaux : l'accès et le stationnement sont interdits sur l'avenue des Tamaris, sur le parking de la plage face aux commerçants, et sur le parking faisant face aux falaises - *Arrêté municipal du 21 Mars 2019*

Le Placin :

Il est rappelé que le Placin est un espace privé composé de propriétés grevées d'un droit de passage: seuls les propriétaires peuvent donc stationner sur leur parcelle.La circulation dans cet espace sans respect des sens interdit est passible d'une amende. Le respect civique du droit à l'utilisation de la propriété privée, sur tout le territoire de la commune, permet ainsi le bien vivre ensemble.

Directeur de la publication: Miloud MANSOUR / Imprimé sur papier recyclé à Gavray, Imprimerie LECUIROT / Graphiste: Margaux d'Herclonville - margaux.dherclonville@gmail.com

Ne pas jeter sur la voie publique